



COMMUNIQUE DE PRESSE

LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SAO TOME-ET-PRINCIPE BENEFICIE DE L'EXTENSION DE L'INITIATIVE POUR LA SUSPENSION DU SERVICE DE LA DETTE (ISSD)

En application de la fiche relative à l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et son amendement également approuvé par le G20, le Club de Paris a reconnu que la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est éligible à bénéficier de l'extension finale de l'initiative. Par conséquent, les représentants des pays créanciers du Club de Paris ont accepté d'accorder à la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe une extension de la durée de suspension du service de la dette du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Le gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe s'est engagé à consacrer les ressources libérées par cette initiative à l'augmentation des dépenses dédiées à atténuer l'impact sanitaire, économique et social de la crise COVID-19. Le gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe s'est également engagé à demander à tous ses autres créanciers officiels bilatéraux un traitement du service de la dette conforme à la fiche agréée et son amendement. Cette initiative contribuera également à aider la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe à améliorer la transparence et la gestion de la dette.

Les créanciers du Club de Paris continueront de se coordonner étroitement avec les créanciers du G20 non membres du Club de Paris et les autres parties prenantes pour la mise en œuvre en cours de l'ISSD et son extension, afin de maximiser le soutien apporté aux pays bénéficiaires de l'ISSD.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés.

2. S'agissant de la première extension, le gouvernement du Portugal participe à la réorganisation de la dette de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

Quant à l'extension finale, le membre du Club de Paris qui participe à la réorganisation de la dette de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est le gouvernement de la Belgique.

Les observateurs de l'accord sont les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Brésil, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.